

MAIRIE de TURRETOT Place de Caux 76280 TURRETOT	EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
---	---

SÉANCE du 16 octobre 2023	2023-74
----------------------------------	---------

NOMBRE de MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
15	12	12
	Pour : 11	
	Contre : 0	
	Blanc : 1	

Date de la convocation
9 octobre 2023
Date d'affichage
9 octobre 2023

Objet
Tarifs des locations de salles

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

et publication ou notification du

Madame Le Maire



Thérèse BARIL

La Secrétaire de séance



Astrid VERDIERE

L'an deux mil vingt-trois le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Turretot, en séance publique sous la présidence de Mme Thérèse BARIL, Maire

Présents : Thérèse BARIL, Astrid VERDIERE, Isabelle MALVAULT, Philippe DURECU, Alain BALZAC, Nicolas DUMINY, Patrick LECOURT, Sophia BARIL, Vanessa TRAMOUILLE, , Ludivine CORREIA, Laurence STENGEL, Vincent LEMAITRE

Absents excusés : Isabelle LASNIER, Ludovic HARDY, David OLINGUE

Secrétaire de séance : Astrid VERDIERE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location des salles communales au 1/1/2024. Les nouveaux tarifs seront donc de :

SALLES :

Tarifs extérieur :

Durée	Salle des Fêtes	Cuisine	Salle de réunion
Une journée	292€	251 €	98 €
Un week-end	466 €	406 €	153 €
Vin d'honneur (4h)	Non Louée	Non Louée	50 €

Tarifs Turretotois :

Durée	Salle des Fêtes	Cuisine	Salle de réunion
Une journée	199 €	175 €	67 €
Un week-end	310 €	280 €	103 €
Vin d'honneur (4h)	Non Louée	Non Louée	38 €

Vaisselle : 1.10€ par personne
Location de matériel aux turretotois (en dehors des locations de salles et uniquement pour des réceptions personnelles) : Pack 1 table et 6 chaises : 3.50€
Location de la salle polyvalente sur accord préalable du conseil municipal : 188 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217607167-20231016-2023-74-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2023